

# La création littéraire a besoin d'aide

Les Journées poétiques de Mondorf, qui viennent de fêter leur renaissance en cette année de toutes les cultures, avaient failli être la seule manifestation proprement littéraire au programme de 1995. Si la création en tant que telle se porte bien depuis quelques années, l'édition littéraire et les conditions de travail des écrivains se portent plutôt mal. "forum" en a parlé avec Jean Portante et Lambert Schlechter du *Lëtzebuenger Schrëftstellerverband* (LSV).

Si on fait abstraction de celle, plus petite, de Gollo Steffen: *Op de Lay*, la seule maison d'édition de littérature luxembourgeoise digne de ce nom est la maison *phi*, créée et tenue depuis quinze ans par Francis Van Maele à lui tout seul. C'est là que parut, il y a tout juste dix ans, le premier roman en langue luxembourgeoise, *Hannert dem Atlantik* de Guy Rewenig. C'est là que pratiquement tous les auteurs luxembourgeois qui peuvent se prévaloir d'une renommée nationale, voire entretiens internationale, ont publié l'essentiel de leur oeuvre.

Auparavant il n'y a jamais eu de telle maison d'édition littéraire au Luxembourg. Les grandes maisons d'édition se sont toujours désintéressées de la littérature proprement dite, qui ne rapporte pas assez, ce qui obligeait les écrivains luxembourgeois à porter leur manuscrit à une imprimerie quelconque et à publier à compte d'auteur, puis à faire cadeau d'un ou deux des cent exemplaires imprimés à leur oncle, cousine ou ancien élève... Rien d'étonnant donc à ce que la littérature luxembourgeoise, qu'elle fût d'expression luxembourgeoise, allemande ou française, n'ait jamais atteint la critique étrangère, ni figuré dans les anthologies de littérature européenne.

Or, au début de l'été 1994, *phi* est à bout de forces. Ses moyens propres ne suffisent plus pour soutenir la dynamique créatrice qui avait emballé la vie littéraire luxembourgeoise et que la maison d'édition elle-même avait entretenue. Les vingt auteurs édités par la maison signent alors une lettre adressée au ministre des Affaires culturelles de l'époque, Jacques Santer, pour lui crier leur angoisse et leur solidarité: sauf réaction de sa part, 1995 risquait de devenir une année sans oeuvre littéraire. Quelques jours plus tard, Jean Portante enfonce le clou dans son fameux discours de lauréat du Prix Servais (texte publié in *forum* n° 153). Le ministre a compris. Il accepte dorénavant d'acheter trente exemplaires de chaque oeuvre parue au Luxembourg, et promet même dans sa déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994: "Pour promouvoir la littérature plurilingue du pays, le gouvernement créera un fonds de soutien spécifique."

Si depuis les maisons d'édition reçoivent une aide financière du gouvernement - dont les modalités précises font d'ailleurs toujours l'objet de négociations -, la situation des auteurs n'en est pas pour

autant améliorée. Une maison comme *phi* enlève certes aux auteurs le souci d'avoir à avancer les frais d'imprimerie et à s'occuper eux-mêmes de la distribution des livres - en ce sens leur cri d'alarme émanait d'un égoïsme bien compris! -, mais elle n'a pas les moyens de payer ses auteurs au point qu'ils puissent en vivre. Pour le moment un relieur gagne plus sur un livre que son auteur...

Pour préciser les objectifs d'un fonds de soutien à la littérature, ou plutôt à la création littéraire (à distinguer du soutien aux maisons d'édition), le LSV a élaboré des propositions détaillées, qu'il a soumises au ministère. L'objectif final est la création, par voie législative, d'un fonds d'aide à la création littéraire. S'il est vrai que nous n'en sommes pas encore là, de premières mesures positives alimentent quand même l'optimisme du LSV.

## Les mesures à prendre

La première mesure a été prise dès le mois de janvier 1995: dorénavant une prime à la publication, de l'ordre de 20000 à 60000 francs, est accordée à chaque auteur publiant une oeuvre littéraire auprès d'une maison d'édition commerciale. Cette prime remplace en quelque sorte l'achat d'une trentaine d'exemplaires du livre que le ministère de la Culture faisait jadis auprès des auteurs.

## L'aide à la traduction et à la promotion

La deuxième mesure, qui devient de plus en plus urgente, est une aide à la traduction. Grâce à la dynamique engendrée par la créativité accrue des auteurs luxembourgeois, à leurs contacts avec des collègues étrangers, ainsi qu'à des dossiers parus dans la presse culturelle étrangère sur la littérature luxembourgeoise, plusieurs oeuvres ont reçu des offres intéressantes de traduction en français (notamment chez Gallimard!), en espagnol, italien, roumain, allemand... Or ces offres ne pourront se réaliser que si le gouvernement accepte de financer les traductions, comme cela se fait depuis longtemps pour d'autres langues minoritaires (en Scandinavie, en Suisse...). Un premier pas est fait dans le cadre de

A l'instar de ce qui se fait pour le cinéma, un écrivain devrait pouvoir bénéficier d'une aide financière substantielle qui lui permette de mener à bien un projet littéraire, projet qu'il pourrait soumettre à un comité de lecture impartial.

l'année culturelle qui prévoit le financement de la traduction en français de *Schacko Klak* de Roger Manderscheid. Six autres traductions pourraient se faire en 1996, à condition qu'un crédit de 3 millions de francs soit inscrit au budget de l'Etat. L'Union européenne prévoit d'ailleurs de subventionner des traductions dans le cadre d'un projet-pilote.

Une autre nécessité pour le gouvernement sera d'investir dans la promotion de la littérature luxembourgeoise à l'étranger. Lorsque le roman de Jean Portante, *Mrs. Harroy ou la mémoire de la baleine* (coédité avec des maisons d'édition belge et québécoise), a été présenté sur France Culture, le jour qui a suivi l'émission une centaine d'exemplaires a été vendue dans des librairies françaises. Un chiffre qui aurait facilement pu être multiplié si le même jour une publicité était parue dans les grands journaux de France, mais *phi* n'a pas les moyens de s'offrir une telle publicité. Or pour d'autres produits luxembourgeois, le gouvernement prend à sa charge la promotion à l'étranger. Au Luxembourg même, il faudrait d'ailleurs faire de la publicité, mais pour le moment il n'y a que les maisons d'édition disposant de leur propre quotidien qui peuvent se payer ce luxe.

Cette aide à la promotion peut d'ailleurs se faire aussi en nature. Le gouvernement pourrait par exemple s'engager à acheter 300 exemplaires d'un livre - ce qui représente normalement le coût d'impression de la première édition - qu'il enverrait aux bibliothèques nationales et scientifiques ainsi qu'aux instituts

culturels de par le monde. Ce serait, en même temps qu'une aide à l'édition, un moyen d'attirer l'attention sur la création littéraire luxembourgeoise. Dans ce domaine, une proposition est en voie de réalisation: un catalogue de toutes les oeuvres littéraires encore disponibles sur le marché est en train d'être élaboré, qui doit paraître en automne. Il sera précédé d'un rapide survol de la production littéraire en langue écrite et comprendra une fiche par écrivain. Espérons qu'il sera régulièrement mis à jour.

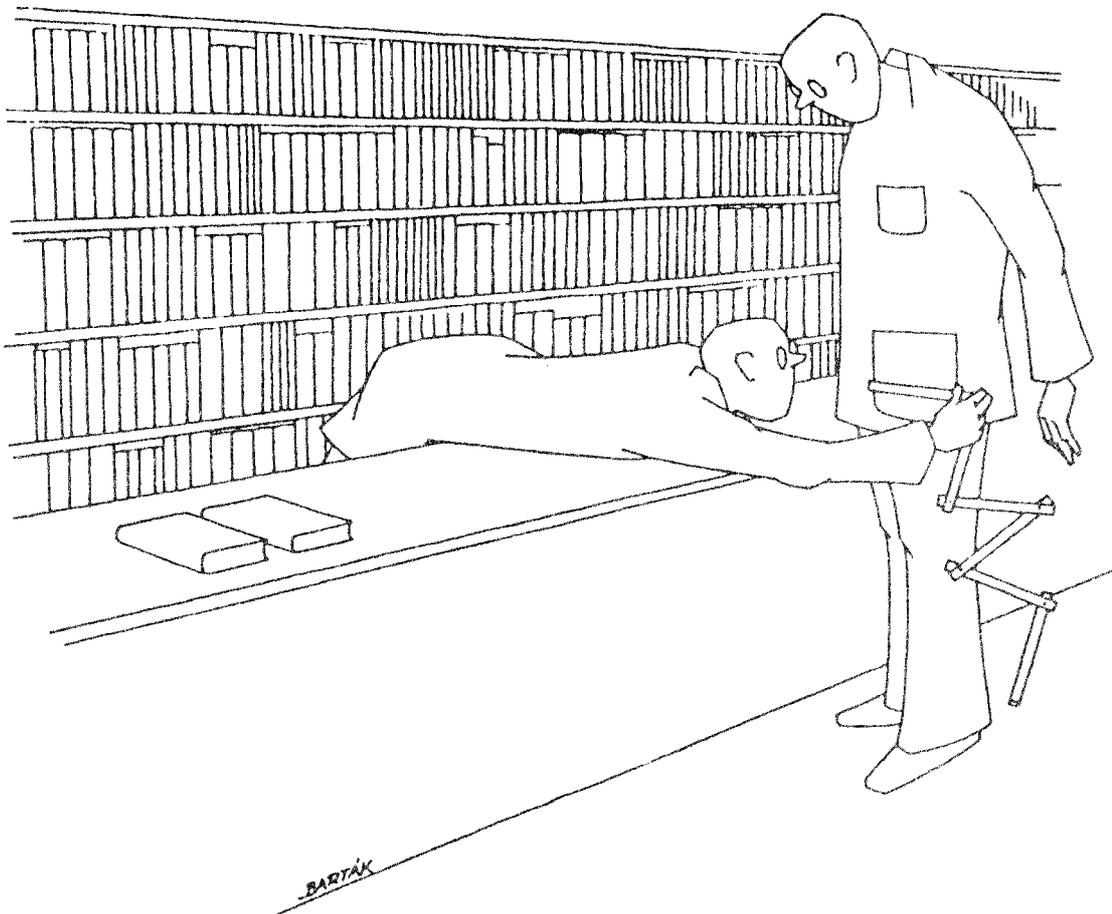
Les rééditions d'oeuvres littéraires, elles aussi, posent problème, car elles dévorent le petit bénéfice qu'une première édition entièrement vendue a dégagé. Et de réédition des classiques de la littérature luxembourgeoise, il vaut mieux ne pas parler. Le Centre d'études littéraires, qui aura bientôt son siège à Mersch, a certes lancé une série de ce type, mais la longueur des délais de parution prouve déjà le peu d'intérêt que lui portent les financiers, et la série est loin de profiter d'une distribution professionnelle. La confection d'une anthologie en trois volumes de textes luxembourgeois, allemands et français, à usage scolaire et autres, n'a, elle, toujours pas été mise en route, malgré l'intérêt d'une grosse maison d'édition de la place.

## L'aide à l'écriture

Le LSV revendique ensuite une aide directe à l'écriture, à l'instar de ce qui se fait pour le cinéma. Un

**Pour le moment un relieur gagne plus sur un livre que son auteur...**

Miroslav Bartak  
in: Eine Feine Gesellschaft.



écrivain devrait pouvoir bénéficier d'une aide financière substantielle qui lui permette de mener à bien un projet littéraire, projet qu'il pourrait soumettre à un comité de lecture impartial. L'aide devrait être telle que l'auteur puisse - le temps du projet - travailler de manière professionnelle. Cela pourrait se faire soit sous forme de prise en charge comme travail à mi-temps, soit sous forme d'un congé complet d'une année. Il est clair qu'une telle aide sera plus facilement accordée à un écrivain qui a fait ses preuves, cependant des modalités spécifiques devraient également être prévues pour des débutants. Les auteurs ne seraient en aucun cas tenus de remettre à une date fixe une oeuvre prédéfinie (sinon adieu la spontanéité). Cette aide doit au contraire favoriser la liberté créatrice, en diminuant les contraintes matérielles. Un voyage de ressourcement en Terre de Feu financé de cette manière doit aussi pouvoir ne rendre ses effets littéraires que cinq ou dix années plus tard...

Il ne faut pas oublier non plus qu'un écrivain n'écrit pas seulement des livres. Il publie aussi des textes courts dans des revues littéraires, des feuillets dans les quotidiens, etc. Or, à Luxembourg, les revues culturelles elles non plus ne sont pas capables de payer convenablement leurs collaborateurs. Alors que *forum* est sans doute la seule de ces revues à offrir aux écrivains professionnels des honoraires en fonction du tarif proposé par le LSV (600 F par page manuscrite de 30 lignes à 60 signes), un journal comme *El País* honore une chronique quotidienne de 1500 B par jour. Si l'Etat subventionnait donc sérieusement les revues culturelles, il contribuerait aussi à améliorer les conditions de travail des auteurs.

Pour favoriser la créativité des écrivains en même temps que la promotion du livre luxembourgeois, l'Etat devrait en outre prendre en charge les frais de déplacement (et la perte de salaire qu'ils impliquent) des auteurs désirant assister à une foire du livre ou à un colloque littéraire. C'est dans de telles occasions en effet que se nouent les contacts menant à des traductions, à des éditions conjointes, etc. C'est lors d'un colloque au Québec qu'a été décidée la coédition de livres d'auteurs francophones luxembourgeois de *phi* au Canada et en Belgique. Les auteurs attendent donc du ministère qu'il inscrive au budget un crédit permanent pour financer ces déplacements, au lieu d'obliger chacun à aller quémander pour chaque voyage une subvention individuelle.

Une grande lacune dans la politique culturelle du pays est aussi l'absence d'attachés culturels dans les ambassades du grand-duché à l'étranger. Le LSV plaide plutôt pour l'ouverture de centres culturels luxembourgeois à Bruxelles, Paris et Berlin. De tels centres n'auraient pas seulement pour mission la promotion du livre et des autres produits culturels luxembourgeois (arts, sciences...), mais encore la prise de contacts avec les milieux sur place pour organiser des échanges. Les préparatifs de l'année 1995 ont bien mis à nu cette absence de toute dimension culturelle dans la politique du ministère des Affaires étrangères. Un seul ambassadeur, celui

accrédité en Chine, a réellement oeuvré pour recruter la magnifique exposition d'un carillon en bronze montée en avril à la halle Victor-Hugo, mais largement sous-estimée par le public luxembourgeois. A Paris, le Centre Wallonie-Bruxelles, situé près de Beaubourg, possède aujourd'hui un rayon de littérature luxembourgeoise francophone plus important que celui de n'importe quelle librairie au grand-duché. "Après que nous autres écrivains y ayons conduit le responsable du ministère de la Culture" (Jean Portante), alors que cela aurait dû être la mission de notre ambassade à Paris, le gouvernement s'est déclaré prêt à y organiser une semaine de la littérature luxembourgeoise comportant des lectures publiques et autres manifestations en automne 1995.

## L'aide à la distribution

Encore un point noir de l'édition littéraire à Luxembourg: la distribution. Tandis que les librairies de la place commandent régulièrement des livres étrangers, par le biais d'une grande messagerie ou par le système LIBRI, presque aucune ne fait l'effort de se procurer et d'offrir à ses clients des livres luxembourgeois, littéraires ou scientifiques, peu importe. C'est l'éditeur lui-même, à part de rares exceptions, qui doit faire le tour des librairies pour voir si ses ouvrages se sont vendus et pour proposer au libraire d'en reprendre. Consacrer une vitrine à la production littéraire luxembourgeoise n'est pas encore pratique courante. D'autre part, les tarifs postaux sont très élevés au Luxembourg, à tel point que Francis van Maele (directeur de *Phi*) va régulièrement en Allemagne pour poster ses livres.

Quand bien même un livre atteignait un tirage de 3000 exemplaires - ce qui même à l'étranger n'est pas si mal -, et quand les aides dont il est question plus haut seraient toutes accordées, un écrivain pourrait-il vivre de sa plume? La réponse de Jean Portante, écrivain professionnel, est nuancée: A moins d'avoir écrit un bestseller international, un auteur ne peut pas vivre de la seule publication d'un livre. Mais si pour ce livre il a reçu 700000 francs d'aide à l'écriture et qu'il reçoit une participation de 10 ou 20% du prix de vente de son livre, si les chroniques régulières qu'il tient dans tel ou tel journal sont convenablement payées, s'il reçoit un honoraire pour des lectures publiques régulières et que ses contributions radiophoniques et ses comptes rendus critiques sont bien rémunérés, alors il peut en vivre. Si par contre ces conditions ne sont pas toutes remplies, il restera obligé d'exercer une autre profession et risquera fort alors de ne plus publier du tout, ou beaucoup plus rarement.

Les membres du comité du LSV avec lesquels nous avons parlé sont optimistes. L'auteur de cet article, échaudé par ses propres expériences, a peine à croire que le programme du LSV soit réalisé au-delà des petites avancées nées sur route au cours de cette année-phare de la culture.

m.p.

**Tandis que les librairies de la place commandent régulièrement des livres étrangers, presque aucune ne fait l'effort de se procurer et d'offrir à ses clients des livres luxembourgeois.**